



Demande de renseignement sur des prestations

Par **patijuliette**, le **04/11/2008 à 17:56**

bonjour peut on cumule une pension invalidite avec les parent isolee?

Par **toutouille55**, le **04/11/2008 à 22:05**

Bonjour, On peut cumuler l'API et la pension alimentaire ? La pension alimentaire sera déduite du forfait API. Avez vous demandez une ASF (allocation soutien familiale) ou est-ce que votre pension alimentaire est faite à l'amiable ? car avec une demande d'ASF vous avez 4 mois pour saisir le JAF (juge des affaires familiales au tribunal) afin que la pension alimentaire soit fixée mensuellement par le juge. Pour d'autres questions je pourrai vous répondre (j'ai été dans ce cas avec 2 enfants). Cordialement.

Par **patijuliette**, le **05/11/2008 à 09:18**

re je vous remercie de votre reponse mais alors au conte je croyer que les pension invaliter n'etait pas reconnu pour un salaire car moi j'ai une pension mais mon fil aussi donc je vais persevoir combien en tout car j'ai 3 enfants et j'aurai une question et t'il vrai que l'assitante social peu prendre l'amoitie des credit en charger?merci d'avance

Par **Tisuisse**, le **05/11/2008** à **11:36**

Avant toute chose, et sans mettre en doute ce que vous a déclaré toutouille55, avez-vous interrogé la CAF ou un service social ? Eux sont au courant des modifications possibles de la réglementation et ce qui se faisait hier peut ne plus se faire aujourd'hui ou, au contraire, être encore plus favorable. Alors !

Par **patijuliette**, le **05/11/2008** à **14:03**

oui j'ai envoyer un courrier a la caf mais il ne me repond pas enferte je suis en1 quatecorie d'invalidite et mon fil et invalide entre 50%et 80% et il touche une pension c'est pour sa que je voudrais sa voir si tout va etre compris